

**Cellule analyse et conseil**

Dossier suivi par :  
Philippe TERNOY  
philippe.ternoy@diplomatie.gouv.fr  
Tél : +33 1 53 69 38 32

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE**

### **MERCREDI 6 JUIN 2012**

#### **NOTE RELATIVE A LA PLACE DES PARENTS D'ELEVES ET DES PERSONNELS DANS LES INSTANCES DES ETABLISSEMENTS FRANCAIS A L'ETRANGER**

Les représentants des parents d'élèves et des personnels ont demandé lors du conseil d'administration de l'Agence du 30 novembre dernier à ce qu'une réflexion soit engagée afin d'améliorer l'information relative au fonctionnement des établissements.

Les pistes d'amélioration envisagées pour répondre aux préoccupations énoncées sont les suivantes :

- **Compléter la présentation du budget et du compte financier en conseil d'établissement** par une information explicite et complète (y compris sur les marchés, les conventions et le tableau d'emploi des recrutés locaux).
- **Informé le groupement de gestion du budget et du compte financier** en sus des éléments qui lui étaient déjà communiqués jusqu'alors (campagnes de travaux de construction, d'entretien, de maintenance et plan de formation des personnels).
- **Préconiser, dans le cadre du guide du bon usage de la convention, l'association (pour information) des représentants des parents d'élèves aux travaux du comité de gestion dans les établissements conventionnés à gestion non parentale** (en réunions plénières et en commissions).
- **Adapter la rédaction du guide de bon usage à l'évolution de l'organisation des établissements**, notamment en supprimant les éléments relatifs au comité de partenariat dont les procédures, qui avaient pour objectif l'amélioration de la concertation entre acteurs locaux, ont été instaurées de manière simplifiée au sein des comités de gestion eux même.

- **Réunir annuellement un comité de gestion « extraordinaire »** élargi à l'ensemble des composantes de la communauté scolaire (conseillers à l'AFE, représentants de la société civile, entreprises partenaires, poste d'expansion économique, représentants des personnels et des parents en conseil d'établissement, représentants de l'association des anciens élèves de l'établissement...).

Seraient portés à sa connaissance, notamment :

- Le POS de l'Agence,
- Le projet d'établissement,
- Un état de la concurrence locale (sur le modèle des tableaux indicateurs de performance désormais utilisés par l'Agence),
- Dès lors qu'elle a été élaborée, la conférence d'orientation stratégique triennale,
- Les grandes orientations stratégiques (immobilier, ressources humaines, politique des droits de scolarité).

Il se réunirait avant la confection du budget annuel de l'établissement pour traiter, dans **une perspective stratégique de moyen terme**, de son positionnement dans le pays hôte, du contexte concurrentiel auquel il est confronté, des moyens à mettre en œuvre en particulier dans le domaine immobilier et celui de la coopération avec d'autres établissements internationaux ou locaux..... Ce comité serait chargé de faire un point sur le plan de développement en cours et pourrait formuler des propositions.

- **Améliorer la concertation avec les présidents et trésoriers des organismes gestionnaires** en les faisant bénéficier aussi rapidement que possible après leur désignation, d'une présentation de l'Agence, du réseau des établissements français à l'étranger et des règles de bonne gouvernance et de fonctionnement d'un établissement conventionné. Au programme des formations de chaque zone de mutualisation (PRF), serait inscrit **un séminaire d'informations et d'échanges pour les responsables (président et trésorier) des comités de gestion**, auquel participeraient également les chefs d'établissement et les directeurs administratifs et financiers des établissements concernés.